Par dépôt électronique, courriel et poste

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Le 26 mars 2019

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande du Transporteur relative à la construction d'une ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay
Votre dossier : R-4052-2018
Notre dossier : R055390 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a reçu les plaidoiries des intervenants dans le dossier mentionné en objet.

Le délai pour la transmission de la réplique du Transporteur fut collégialement fixé au 28 mars 2019 et ce, sur la base que les plaidoiries des intervenants soient déposées le 22 mars 2019.

Or, tel ne fut pas le cas puisque les plaidoiries d'AHQ-ARQ et de SÉ-AQLPA ont été transmises hors délai.

Dans ces circonstances, le Transporteur prie la Régie de lui accorder un délai supplémentaire de 24 heures pour le dépôt de sa réplique, soit jusqu'au 29 mars 2019 à 16 h.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Me Yves Fréchette
/jg

c.c. intervenants (par courriel seulement)